Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la caf de la Gironde
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

2019- Accompagnement à la mise en place d'une nouvelle organisation - deux unités - 16 mai - CAF 33

MAJ : Mardi 17 novembre 2026

Contenu

800x600

Normal
0

21

false
false
false

FR
X-NONE
X-NONE

MicrosoftInternetExplorer4

/* Style Definitions */
table.MsoNormalTable
{mso-style-name:"Tableau Normal";
mso-tstyle-rowband-size:0;
mso-tstyle-colband-size:0;
mso-style-noshow:yes;
mso-style-priority:99;
mso-style-parent:"";
mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt;
mso-para-margin:0cm;
mso-para-margin-bottom:.0001pt;
mso-pagination:widow-orphan;
font-size:10.0pt;
font-family:"Times New Roman","serif";}

PROGRAMME

« Accompagnement à la mise en place d'une nouvelle organisation de service »

Durée – Dates - Objectifs :

7 jours supplémentaires aux 2 jours mentionnés dans la convention n°11/19 [15 février et 20 mars 2019]

Ü 1 journée, le 13 Mai 2019 : journée supplémentaire avec les responsables territoriaux et MP COURBET afin de développer la vision des attendus au sens de leur posture vis-à-vis de la hiérarchie et de l'animation de l'équipe. En outre, la question des activités transversales mérite d'être confortée afin de bien ancrer les rôles de chacun (gestion de leur domaine spécifique - intégration et rôle des référents dans les unités…)

Intervenant : Matthieu PIEGAY

Ü 6 jours, du 14 au 17 mai 2019 soit 1 journée supplémentaire pour chaque unité : pour développer un accompagnement pour les unités territoriales de façon à s'approprier la nouvelle organisation et les logiques de travail inhérentes.

Plus particulièrement seront recherchés les points suivants :

ø Développer un esprit d'équipe, un sentiment d'appartenance

ø Construire une stratégie territoriale par unités

ø Accompagner le projet de territoire avec les acteurs du territoire

ø Mieux appréhender le croisement entre politique sectorielle et politique territoriale

ø Expérimenter de nouvelles modalités de collaboration

Planning : J1 pour les unités territoriales, intervenants : Xavier CHENU et Maïa POULAIN

Ü 1 jour (1 intervenant), le 14 mai - une unité

Ü 1 jour (1 intervenant), le 15 Mai - une unité

Ü 2 jours (2 intervenants x 1 jour), le 16 Mai - deux unités

Ü 2 jours (2 intervenants x 1 jour), le 17 Mai - deux unités

Un J2pour chaque unité aura lieu du 15 au 18 octobre 2019 et fera l'objet d'un nouvel avenant.

Horaires : 7 heures de formation / jour - La formation se déroulera de 9 h à 17h

Lieu : BORDEAUX, Caf de la Gironde - Rue du Docteur Gabriel Péry - 33078 Bordeaux Cedex

Contenu

Pour les journées avec les responsables d'unités territoriales

- Valider collectivement la grille des rôles de chacun dans la mise en œuvre des thématiques: suite des travaux réalisés en Mars dernier

- Définir une lecture croisée des enjeux départementaux thématiques (enfance, AVS, logement, travail social, petite enfance, parentalités..)

- Construction d'un système de gouvernance cohérent entre les référents thématiques/responsables d'unités territoriales: mécanique de collaboration, délégation de la mise en œuvre

- Valider le processus d'animation des rencontres avec les unités territoriales

Pour les journées avec les équipes des unités territoriales:

Construire un projet de territoire au sein d'une EPCI

- Comprendre les mécanismes du développement territorial: entre politique sectorielle et catégorielle

- Appréhender une méthodologique commune: Du diagnostic à l'évaluation en passant par le plan d'action

- Connaître les approches de la planification territoriale: mission, vision, valeurs

- Identifier l'impact du travail en équipe territoriale pour élaborer un projet de territoire avec une EPCI

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un bilan est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une procédure d'évaluation permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du

prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de la formation sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de

marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
